

R 063A/2022

RESOLUTION

au sens de l'article 34 du Règlement du Conseil municipal

Solidarité avec les Ukrainiennes et Ukrainiens réfugié.e.s en Suisse

La guerre qui sévit en Ukraine provoque une très importante vague migratoire. La Suisse accueille et accueillera de nombreuses personnes qui doivent quitter leur pays abruptement et se doit d'être à la hauteur de la situation en apportant le soutien le plus adéquat à cette population, d'autant plus que la durée de cette crise est inconnue et pourrait s'avérer très longue. La solidarité individuelle et collective exprimée par un très grand nombre de personnes habitant en Suisse et par bon nombre d'institutions est réjouissante.

La responsabilité de l'accueil est d'abord fédérale, puis les cantons doivent gérer le contingent qui leur est attribué (5,8% des personnes déposant une demande dans les centres fédéraux d'asile seront donc attribuées à notre canton, ce qui représente, selon la fourchette estimative du secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), entre 4'000 et 15'000 personnes).

A Genève, c'est principalement l'Hospice général qui est en charge de l'accueil de cet important mouvement de fuite de la population ukrainienne.

Dans cette crise migratoire, il nous paraît alors important que les communes jouent un rôle, faisant preuve de solidarité, tout en veillant à la bonne coordination avec les institutions responsables de l'accueil pour éviter la mise en place de mesures qui fassent doublon avec celles déjà déployées.

Les moyens qui pourraient être mis en œuvre par la Ville de Lancy pourraient concerner, par exemple :

- La mise à disposition de locaux pour l'hébergement et/ou la distribution d'aide alimentaire, en cas de besoins avérés pour autant que les locaux disponibles soient adéquats.
- La mise à disposition de matériel et de fournitures scolaires pour les enfants qui seront scolarisés dans notre commune. La mise en place de projets spécifiques ciblant cette population dans les structures culturelles ou sociales, comme la bibliothèque, la ludothèque, les maisons de quartiers, les terrains d'aventure, etc., à l'instar de ce qui avait été mis en place pour l'accueil des migrant.e.s lié à la crise en Syrie.
- Le soutien logistique, matériel et en moyens de communication, dans la mesure du raisonnable, des associations ou habitant.e.s qui prendraient des initiatives pour le soutien à cette population.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal de Lancy :

- Affirme sa solidarité à l'égard des populations déplacées en raison de la guerre en Ukraine
- Invite le Conseil administratif à faire part aux autorités en charge de la crise migratoire de la solidarité de la Ville de Lancy dans cette crise et de sa disponibilité à étudier avec bienveillance les sollicitations qui pourraient lui être adressées.

Résolution déposée par les groupes Vert.e.s, PS, PDC-VL, PLR et MCG en vue de la séance du Conseil municipal du 24 mars 2022.